

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD).

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-107 : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – COMPETENCES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS (423) ET ACTION SOCIALE (425)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que Monsieur le Préfet a approuvé les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Noblat par arrêté daté du 14 novembre 2016.

Monsieur le Président rappelle que ces nouveaux statuts, conformes aux dernières évolutions réglementaires, imposent au Conseil Communautaire de définir l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de définir l'intérêt communautaire des compétences statutaires inscrites aux articles 4.2.3. et 4.2.5. de la manière suivante :

- ✓ 4.2.3. Equipements culturels, sportifs, d'enseignement préélémentaire et élémentaire
 - Etudes, construction, aménagement, entretien et gestion d'une piscine sur la commune de Saint-Léonard de Noblat
 - Etudes, création, aménagement, entretien et animation de bases VTT
 - Etudes, création, aménagement, entretien et animation de parcours de course d'orientation
 - Etudes, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'une école de musique sur la commune de Saint-Paul et de ses annexes sur le territoire de l'intercommunalité de Noblat.

- ✓ 4.2.5. Action sociale d'intérêt communautaire
 - Etudes, construction, aménagement, entretien et gestion de structure(s) : Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires (mercredi après-midi et vacances scolaires) à destination des enfants dont l'âge permet une scolarisation en école maternelle, Multi-Accueils, Relais Assistantes Maternelles et Lieux d'Accueil Enfants-Parents

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Définit l'intérêt communautaire de la compétence « Equipements culturels, sportifs, d'enseignement préélémentaire et élémentaire » de la manière suivante :

- ✓ 4.2.3. Equipements culturels, sportifs, d'enseignement préélémentaire et élémentaire
 - Etudes, construction, aménagement, entretien et gestion d'une piscine sur la commune de Saint-Léonard de Noblat
 - Etudes, création, aménagement, entretien et animation de bases VTT
 - Etudes, création, aménagement, entretien et animation de parcours de course d'orientation
 - Etudes, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'une école de musique sur la commune de Saint-Paul et de ses annexes sur le territoire de l'intercommunalité de Noblat.

Définit l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » de la manière suivante :

- ✓ 4.2.5. Action sociale d'intérêt communautaire
 - Etudes, construction, aménagement, entretien et gestion de structure(s) : Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires (mercredi après-midi et vacances scolaires) à destination des enfants dont l'âge permet une scolarisation en école maternelle, Multi-Accueils, Relais Assistantes Maternelles et Lieux d'Accueil Enfants-Parents

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 15/12/16

Publié ou notifié

Le : 15/12/16 ..

Le Président,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

définition de l'intérêt communautaire, compétences équipement culturel et sportif et action sociale

Date de transmission de l'acte : 15/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2016

Numéro de l'acte : 2016-107 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20161209-2016-107-DE

Date de décision : 09/12/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.9. Culture